

RÉSUMÉ DES AIDES ET PRESTATIONS POUR ENFANTS & ADULTES AYANT UN HANDICAP SENSORIEL

Cette fiche info dresse un récapitulatif des aides et prestations dont peuvent bénéficier les personnes atteintes d'une déficience visuelle ou auditive. Chaque fiche est disponible en version détaillée sur le site de la filière SENSGENE www.sensgene.com.

1. AIDES RELEVANT DES COMPÉTENCES DE LA MDPH



Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : informe, oriente et accompagne les personnes en situation de handicap



Dossier MDPH : demande de prestation ou d'ouverture des droits (carte d'invalidité, prestation de compensation, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, ...)



Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) : commission de la MDPH qui détermine le taux d'incapacité

Vous pouvez télécharger le dossier MDPH à remplir sur le site de la MDPH de votre Département : annuaire.action-sociale.org

Fiche réalisée par le Service d'Ophtalmologie CHI Créteil - CRMR REFERET, avec l'aide de la filière SENSGENE, 2018



Centre de Référence National
pour les Affections Rétiniennes
et Maculaires d'origine génétique

SENSGENE | FILIÈRE
DE SANTÉ
MALADIES
RARES
Maladies Rares Sensorielles

ADULTES À PARTIR DE 20 ANS

» Aides financières

PCH (Prestation de Compensation du Handicap) : aides mensuelles ou ponctuelles, visant à compenser la perte d'autonomie liée au handicap

AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) : aide financière qui permet d'assurer un minimum de ressources selon votre taux d'incapacité et de ressources



Complément de ressources : le complément de ressources est une allocation qui s'ajoute à l'AAH. Il permet de compenser l'absence durable de revenus d'activité si vous êtes dans l'incapacité de travailler

APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) : pour les personnes âgées en perte d'autonomie (>60 ans lors de la première demande) qui ne peuvent pas bénéficier de la PCH

Fond spécial d'invalidité : accordé aux personnes bénéficiaires d'une pension d'invalidité dont le montant est trop faible pour subvenir à leurs besoins

» Insertion professionnelle

RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) : établie par la CDAPH pour orienter les personnes en situation de handicap (milieu ordinaire, ESAT ou CRP)



AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) : fonds pour favoriser l'insertion et le maintien en emploi (reclassement et évolution)

SAMETH (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés) : organisme spécialiste du maintien dans l'emploi des personnes handicapées

Fiche réalisée par le Service d'Ophtalmologie CHI Créteil - CRM REF RET, avec l'aide de la filière SENSGENE, 2018

ENFANTS JUSQU'À 20 ANS

» Aides financières



AAEH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé) : aide les familles à faire face aux frais supplémentaires liés au handicap de l'enfant

AJPP (Allocation journalière de présence parentale) : aide pour le parent cessant ponctuellement son activité pour s'occuper de son enfant handicapé

» Prise en charge médico-sociale



- **SESSAD** : Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile
- **SAFEP** : Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce
- **CAMSP** : centres de prévention et de soins prenant en charge les enfants de moins de 6 ans présentant notamment une déficience visuelle, en vue d'une adaptation sociale et éducative
- **IME** : instituts médico-éducatifs pour les enfants de 3 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle accompagnée d'autres handicaps

» Scolarisation



École

- Projet personnalisé de scolarisation (PPS)
- Milieu ordinaire en intégration individuelle dans une classe traditionnelle, ou en intégration collective
- Mesures complémentaires : présence d'un auxiliaire de vie scolaire (AVS) avec possibilité de mise en place de matériel pédagogique adapté
- La scolarisation peut aussi se faire en établissement spécialisé

Études supérieures



- Chaque université dispose en principe d'un service d'accueil pour les étudiants en situation de handicap
- Si nécessaire, l'enseignement peut aussi se faire à distance via le Centre national d'enseignement à distance (CNED)

Fiche réalisée par le Service d'Ophtalmologie CHI Créteil - CRMR REFERET, avec l'aide de la filière SENSGENE, 2018

ACCOMPAGNEMENT ET AUTONOMIE POUR ADULTES & ENFANTS



La MDPH intervient dans la délivrance des **CMI** (Carte Mobilité Inclusion), **cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement**. Elles ont pour but de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et permettent de bénéficier de certains droits.



La MDPH peut orienter les patients vers les services prestataires « d'aide et d'accompagnement de la vie quotidienne à domicile », les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (**SAVS**) ou les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (**SAMSAH**).



Il existe aussi des centres de rééducation et réadaptation fonctionnelle :

- Associations qui comptent dans leurs équipes des professionnels de l'accompagnement social qui peuvent prendre le relais
- Petites structures dotées d'ergothérapeutes ou de rééducateurs en autonomie de la vie journalière pour accompagner les personnes en situation de handicap visuel

2. AIDES NE RELEVANT PAS DES COMPÉTENCES DE LA MDPH



Majoration pour la vie autonome (**MVA**) : destinée aux personnes handicapées pouvant travailler mais qui sont au chômage en raison de leur handicap. Cette prestation vise à faire face à vos dépenses de logement.



Pension d'invalidité : établie pour les personnes en incapacité de travailler du fait de leur handicap. Elle est établie sur décision du médecin conseil de l'assurance maladie.



Fond spécial d'invalidité : accordé aux personnes bénéficiaires d'une pension d'invalidité dont le montant est trop faible pour subvenir à leurs besoins.

PLUS D'INFORMATIONS



Les fiches pratiques sont consultables sur le site de la filière SENSGENE : www.sensgene.com/informations-et-liens-utiles/les-fiches-infos

Plus d'informations et formulaires téléchargeables sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

Fiche réalisée par le Service d'Ophtalmologie CHI Créteil - CRMR REFERET, avec l'aide de la filière SENSGENE, 2018



Centre de Référence National
pour les Affections Rétiniennes
et Maculaires d'origine génétique

SENSGENE | FILIÈRE
DE SANTÉ
MALADIES
RARES
Maladies Rares Sensorielles